

COMMUNE DE PFAFFENHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Pfaffenheim de la séance du 17 mars 2014

Le dix-sept mars deux mil quatorze à vingt heures, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Romain SIRY.

Présents : Messieurs les Adjointes :
SPECKER André,
RIEFLÉ Christophe
STRASBACH Jean-Michel

MM. LEVY Alain, DEININGER Jean-Charles, EHRHART Armand
THOMANN Yannick, MARCHAL Raphaël,
MMES SCHULLER Isabelle,
MM. LICHTENBERGER Aimé, FLESCHE François, HANAUER Jean-Luc,
Mme MULLER Marie-José

Ont donné procuration : Mme GUTHMANN Fanny à M. THOMANN Yanick

Secrétaire de séance: Mme RICKLIN Anne-Sophie

COMMUNICATIONS DU MAIRE

✱ Manifestations passées:

- ✱ 21 février : Cérémonie médailles et fleurissement : les nouveaux arrivants à inviter aux vœux du Maire.
- ✱ 22 février : Taille des arbres, 70 personnes.
- ✱ 22 et 23 février : Pistage Club Canin, excellents résultats des locaux.
- ✱ 07 mars : Carnaval à « La Ruchette », très coloré.
- ✱ 08 et 09 mars : Bourse Petite Enfance, bonne affluence.
- ✱ 13 mars : Assemblée Générale de l'amicale des sapeurs-pompier
- ✱ 15 mars : soirée moules-frites de l'ASP, 120 personnes.

✱ A venir:

- ✱ 21 mars : Assemblée Générale de la SCBA
- ✱ 23 mars : Elections municipales
- ✱ 19 avril : 4^{ème} Marche de Nuit de l'ASP – 3^{ème} Ronde des elfes du CCA Rouffach.
- ✱ 26 et 27 avril : Sélection hommes-assistants du SCBA

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 février 2014.
2. Compte Administratif 2013 et affectation des résultats.
3. Compte de gestion 2013.
4. Programme de travaux 2014 et opérations diverses
5. Budget Primitif 2014 et fixation des taux d'imposition.
6. Intégration de la prime de fin d'année dans le Budget Primitif.
7. Service eau-assainissement / Compte Administratif 2013 et affectation des résultats.
8. Service eau-assainissement / Compte de Gestion 2013.
9. Service eau-assainissement / Budget Primitif 2014 et fixation des tarifs 2014.
10. Restauration de l'orgue Callinet de l'Eglise St-Martin : Plan de financement.
11. Acceptation d'un don.
12. Demande d'un local dans les anciens ateliers municipaux.
13. Divers.

POINT 1**Approbation des comptes-rendus des séances du Conseil Municipal du 17 février 2014**

Le Procès-verbal de la dernière séance, transmis courant mars, est approuvé sans observation.

POINT 2**Compte Administratif 2013 et affectation des résultats**

Après présentation du compte administratif 2013, Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur STRASBACH Jean-Michel, Adjoint aux finances.

Sur proposition de Monsieur STRASBACH,

Le Conseil Municipal,

Approuve le compte administratif aux chiffres ci-après :

Dépenses de fonctionnement :	915 915 ,60
Recettes de fonctionnement :	1 105 788,89
Dépenses d'investissement :	396 935,17
Recettes d'investissement :	408 125,69
Résultat de l'exercice :	201 063,81

Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2013, comme suit :

L'excédent de fonctionnement est affecté comme suit :

Affectation du résultat (1068) : 189 873,29 €

Le déficit d'investissement d'un montant de 338 333,09 € sera repris en dépense d'investissement au Budget Primitif 2014.

POINT 3**Compte de Gestion 2013**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du compte de gestion établi par les comptables, Mesdames VANACKER Elisabeth et HAMANT Claire.

Le Conseil Municipal,

Considérant la concordance de ses écritures avec celles de Monsieur le Maire,

Approuve le compte de gestion établi par Mesdames VANACKER Elisabeth et HAMANT Claire.

POINT 4**Programme de travaux 2014 et opérations diverses**

Opération - libellé		Article	Détails	BP 2014
15	Acquisition de terrain	2111	Terrain bassin d'orage Steinert	15 000,00
35	Acquisition de mobilier et matériel	21561	Elévateur	1 500,00
		21568	Matériel sapeurs-pompiers	4 000,00
		2181	Rayonnages archives+mobilier école	553,00
		2183	Matériel informatique	2 500,00
		2315	Stores Ecole Primaire	10 000,00
42	Restauration de l'Eglise	2031	Maîtrise d'œuvre orgue	35 000,00
		2313	Columbarium	7 500,00
		2315	Orgue	453 400,00
		2315	Couverture de l'Eglise	19 000,00
64	Gros entretien bâtiments divers	2031	Maîtrise d'œuvre accessibilité	4 200,00
		2315	Chaufferie Mairie	25 000,00
73	POS + plan d'alignement + SIG	2112	Terrain de voirie	6 500,00

Le Conseil Municipal,

Approuve le programme de travaux 2014

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

POINT 5**Budget Primitif 2014 et fixation des taux d'imposition**

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet de budget 2014 dressé par lui et la commission des "Finances".

Le Conseil Municipal, après avoir

étudié le budget chapitre par chapitre
 étudié les besoins en matière de subventions
 étudié les différentes opérations d'investissement

Décide à l'unanimité d'arrêter pour l'exercice 2014

les recettes totales, tant de fonctionnement
 que d'investissement, au montant de : 2 270 849,74 €

les dépenses totales tant de fonctionnement
 que d'investissement, au montant de : 2 270 849,74 €

Valide les documents présentés en annexes.

Fixe à 15 000 € l'enveloppe globale des subventions, le détail étant annexé au Budget Primitif 2014 (versement au 30 novembre).

Fixe les taux des 4 taxes d'imposition directe locale, comme suit:

Taxe d'Habitation :	15,37 %
Taxe Foncière sur Propriétés Bâties :	9,50 %
Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties :	57,62 %
Contribution Foncière des Entreprises :	19,47 %

POINT 6

Intégration de la prime de fin d'année dans le Budget Primitif

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 02.03.1982 modifiée relative aux droits et Libertés des Communes, des Départements et Régions

Vu la loi n° 83-634 du 13.07.1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant l'alinéa 3 nouveau de l'article 111 de la loi du 26.01.1984 susvisée, modifié par l'article 70 de la loi du 16.12.1996 relative à l'emploi dans la fonction publique territoriale et à diverses mesures d'ordre statutaire, aux termes duquel

"Par exception à la limite résultant du premier alinéa de l'article 88, les fonctionnaires en fonction au moment de l'entrée en vigueur de la présente loi conservent les avantages ayant le caractère de complément de rémunération qu'ils ont collectivement acquis avant cette entrée en vigueur, au sein de leur collectivité ou établissement, lorsque ces avantages sont pris en compte dans le budget de la collectivité ou de l'établissement".

Vu la délibération en date du 29.12.1975, institutive d'avantages acquis ayant le caractère de complément de rémunération, au bénéfice du personnel de la commune

Décide à l'unanimité.

De fixer à 16 500 € le montant des crédits nécessaires au paiement de la "prime de fin d'année" du personnel titulaire de la commune, toutes catégories confondues.

Ces crédits ont été inscrits au chapitre 012 du budget de la commune, en vue de leur intégration dans la masse salariale du personnel

De fixer les conditions de versement de ces avantages comme suit :

Prime de fin d'année : le montant équivalent au traitement de base de chaque employé sera ajouté à la paie du mois de novembre.

POINT 7**Service eau-assainissement / Compte Administratif 2013 et affectation des résultats**

Monsieur le Maire, après avoir présenté le compte administratif 2013 du service eau-assainissement, cède la présidence à Monsieur STRASBACH Jean-Michel, Adjoint aux finances.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur STRASBACH,

Approuve le compte administratif 2013 aux chiffres ci-après :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes	74 174,77	265 938,80
Dépenses	36 355,13	240 812,97
Résultat de l'exercice:	62 945,47	

Décide d'affecter les résultats de l'exercice comme suit :

Le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2013 sera repris au Budget Primitif 2014 comme suit:

Excédent de fonctionnement reporté 002: 46 145,33 €

Le résultat de clôture d'investissement d'un montant de 94 551,43 € sera repris en recettes d'investissement au Budget Primitif 2014.

POINT 8**Service eau-assainissement / Compte de Gestion 2013**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du compte de gestion eau-assainissement établi par les comptables, Mesdames VANACKER Elisabeth et HAMANT Claire.

Le Conseil Municipal,

Considérant la gestion saine et la concordance des écritures du comptable avec celles du service eau-assainissement,

Approuve le compte de gestion établi par Mesdames VANACKER Elisabeth et HAMANT Claire.

POINT 9**Service eau-assainissement / Budget Primitif 2014 et fixation des tarifs 2014**

a. Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal, le projet de budget du service eau - assainissement pour l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir étudié le budget chapitre par chapitre, tant en section d'exploitation que d'investissement

Décide d'arrêter à l'unanimité

les dépenses et les recettes de fonctionnement à la somme de: 300 887,33 €
 les dépenses et les recettes d'investissement à la somme de: 163 351,43 €

Décide de fixer la durée d'amortissement des biens comme suit:

- Mobilier de bureau 10 ans
- Appareils de laboratoire, matériel de bureau (sauf informatique) 10 ans
- Matériel informatique 4 ans
- Engins de travaux publics, véhicules, outillage 5 ans

b. de fixer les tarifs eau - assainissement comme suit :

Redevance eau	
Jusqu'à 2000 m ³	1,05 €/m ³
Au-delà de 2000 m ³	1,02 €/m ³
Redevance d'Assainissement	1,35 €/m ³
Participation pour non raccordement à l'assainissement	1,35 €/m ³
Redevance obligatoire	
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,274 €/m ³
Antipollution	0,407 €/m ³
Redevance viticole	
Surcoût d'investissement	0,40 €/hl
Surcoût de fonctionnement	0,08 €/hl
Location de compteurs	
3 m ³	10,00 €
5 m ³	12,00 €
7 m ³	30,00 €
10 à 15 m ³	58,00 €
Compteur combiné	120,00 €
20 m ³	85,00 €

Intitulé	Tarif actuel en €
Droit de branchement au réseau d'eau	600
Droit de branchement au réseau d'assainissement	600
Participation pour économie d'une fosse septique	
Maison avec 1 logement	2 200
Logement supplémentaire	1 000

POINT 10**Restauration de l'Orgue Callinet de l'Eglise St-Martin : Plan de financement.**

Monsieur le Maire fait état de l'avancée du dossier de restauration de l'orgue Callinet de l'Eglise St-Martin. Le plan de financement s'établit comme suit :

Participations	Montant	Taux
Maître d'ouvrage	94 550 €	19%
Conseil Général du Haut-Rhin	61 050 €	13%
Fondation du Patrimoine	20 000 €	4%
DRAC	162 800 €	33%
Conseil de Fabrique	150 000 €	31%
TOTAL	488 400 €	100%

Le Conseil Municipal,

Autorise monsieur le Maire à solliciter les financements nécessaires au projet.

La consultation sera lancée dès réception des accords de subvention.

Point 11**Acceptation d'un don.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la remise des prix aux lauréats des Concours Départementaux des Villes, Villages, Maisons Fleuries, à laquelle Pfaffenheim a gagné la 5^{ème} place, le Conseil Général propose de faire un don de 70 € à la commune.

Le Conseil Municipal,

Accepte le don.

Point 12**Demande d'un local dans les anciens ateliers municipaux.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société de pêche, l'association « les amis du Châtaignier » et Monsieur ALTERMATH Eric, ont demandé la location du local de 49 m² (garage + toilettes) qui s'est libéré dans les anciens ateliers municipaux, rue de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide d'attribuer le garage à Monsieur ALTERMATH Eric

Confirme le montant du loyer à 2€/m²

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent

Octroi à la société de pêche et aux « Amis de la châtaigne » le garage sis derrière la Mairie, encore occupé par les services techniques, à charge pour eux de le vider dans le mois qui suit.



Levée de la séance: 21h30



Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Pfaffenheim
de la séance du 17 mars 2014

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 février 2014.
2. Compte Administratif 2013 et affectation des résultats.
3. Compte de gestion 2013.
4. Programme de travaux 2014 et opérations diverses
5. Budget Primitif 2014 et fixation des taux d'imposition.
6. Intégration de la prime de fin d'année dans le Budget Primitif.
7. Service eau-assainissement / Compte Administratif 2013 et affectation des résultats.
8. Service eau-assainissement / Compte de Gestion 2013.
9. Service eau-assainissement / Budget Primitif 2014 et fixation des tarifs 2014.
10. Restauration de l'orgue Callinet de l'Eglise St-Martin : Plan de financement.
11. Acceptation d'un don.
12. Demande d'un local dans les anciens ateliers municipaux.
13. Divers.

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Romain SIRY	Maire		
André SPECKER	1 ^{er} Adjoint		
Christophe RIEFLÉ	2 ^{ème} Adjoint		
Jean-Michel STRASBACH	3 ^{ème} Adjoint		
Alain LEVY	Conseiller municipal		
Jean-Charles DEININGER	Conseiller municipal		
Armand EHRHART	Conseiller municipal		
Yannick THOMANN	Conseiller municipal		
Raphaël MARCHAL	Conseiller municipal		
Isabelle SCHULLER	Conseillère municipale		
Fanny GUTHMANN	Conseillère municipale	A donné procuration à M. MARCHAL Raphaël	
Aimé LICHTENBERGER	Conseiller municipal		
François FLESCH	Conseiller municipal		
Jean-Luc HANAUER	Conseiller municipal		
Marie-José MULLER	Conseillère municipale		